

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 07 NOVEMBRE 2022

seur

Des travaux bien financés

Le conseil municipal de Seur s'est réuni dans la salle du conseil lundi 7 novembre à 19 h et a traité les dossiers suivants.

Décisions modificatives. En introduction de ce dossier, Richard Lauron, adjoint en charge des finances, a informé les membres du conseil de l'obtention de trois subventions. La première, attribuée dans le cadre du contrat régional de solidarité rurale, concerne les travaux en cours du logement social municipal, pour un montant de 17.400 €. Les deux autres octroyées dans le cadre des amendes de police s'élèvent à 4.240 € et 7.123 € pour des travaux effectués en 2021 concernant le chemin piétonnier, le chemin de la Roche et la rue de la Forêt. Richard Lauron précise que ces trois chantiers ont été subventionnés quasiment à 80 %. Les deux décisions modificatives concernent la section

de fonctionnement pour un montant de 19.336 € et la section d'investissement pour la somme de 49.899 €. Vote unanime.

Subventions associations sportives et centres de loisirs. Deux associations sportives ont répondu à la demande de renseignements de la municipalité : La Blésoise, club de gymnastique a indiqué que trois jeunes de Seur étaient adhérents du club, six autres jeunes de la commune jouent également au football à l'Union sportive de Chitenay/Cellettes. La participation de la commune à la cotisation de ces jeunes est actuellement de 12 € par personne et par an. Sur proposition du maire, Yves Barrois, il est décidé de porter cette contribution à 15 €, compte tenu de l'évolution des prix de la vie quotidienne. 9 votes favorables, 1 abstention.

Agglopolys : avenant convention ADS (autorisation

des droits des sols). La commune a adhéré à un service proposé par Agglopolys qui traite de toutes les demandes d'urbanisme (permis de construire...). Le service dédié de l'Agglo a connu des difficultés de personnel liées à l'absence de deux instructeurs pour une durée totale de 10 mois. Le président de l'Agglo a décidé de minorer le montant de la participation des communes adhérentes à cet outil : la somme de 154.000 € est ramenée à 125.000 € pour l'exercice 2021. Vote unanime.

Délégués Sivos (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) Chitenay, Cormeray, Cellettes. Johan Cathelin siègera désormais en tant que titulaire et Philippe Maniago, suppléant.

Travaux de voirie. Deux devis sont portés à la connaissance des élus, chemin des Murs.

Cor. NR : Ph. D.